

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le 3 avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le 24 mars, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard GIBERGUES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRESENTS : GIBERGUES Bernard – TREGUER Jean-Luc – MITH Marie Françoise – BERGOT Stéphane – PAGE Evelyne – HABASQUE Claude - LE MESTRE Sandra - TREBAOL Solange – FALC'HUN Pascal - LANNUZEL Marie Louise - FAGON Maryvonne – MARCHADOUR Hervé - GOUEZ Dominique - QUEMENEUR Laétitia – TREBAOL Stéphane - DENIEL Sandrine – ROHEL Marianne – LEON Fabrice - BERTHOULOUX Jean Paul – Marie Thérèse QUEMENEUR – THOMAS Gilbert – LE ROY Martine.

ABSENTS : FALCHUN Gilles – DENIEL Sandrine

- Gilles FALC'HUN a donné procuration à Jean Luc TREGUER.
- Sandrine DENIEL a donné procuration à Marie Françoise MITH.

Sandrine DENIEL, Dominique GOUEZ et Martine LE ROY arrivent à 18 h 55 et prennent part à l'ensemble des votes.

Monsieur Fabrice LEON a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la réunion du 6 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016. DELIBERATION N° 1

Les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice 2016 sont adoptés à l'unanimité (budget principal, eau, assainissement, lotissement de la zone d'activités de la rue de Brest, lotissement communal de Kermaria).

Madame Sandrine OLIVIER, Trésorière de Plabennec, présente la situation financière de la Commune à partir de 4 ratios. Il en ressort que la situation est saine tant au niveau des dépenses de fonctionnement qu'en ce qui concerne la capacité d'autofinancement et d'emprunt.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016. DELIBERATION N° 2

↳ BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ce jour, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice : excédent	1 206 231,86
Affectation du résultat :	
- Exécution du virement à la section d'investissement	951 972,00
- Affectation complémentaire en réserve	0,00
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	254 659,86

↳ SERVICE DES EAUX.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ce jour, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice : excédent	28 477,84
Affectation du résultat :	
- Exécution du virement à la section d'investissement	3 200,00
- Affectation complémentaire en réserve	8 800,00
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	16 477,84

↳ SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ce jour, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice : excédent	60 527,18
Affectation du résultat :	
- Exécution du virement à la section d'investissement	20 000,00
- Affectation complémentaire en réserve	0,00
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	40 527,18

↳ LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERMARIA.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ce jour, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice : excédent	193 936,50
Affectation du résultat :	193 936,50
diminué pour opération d'ordre	- 36 424,48
soit une affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	Soit 157 512,02

TAUX D'IMPOSITION 2017. DELIBERATION N° 3

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et fixe comme suit les taux d'imposition qui seront appliqués en 2017 :

Taxe d'habitation	:	15,19 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	19,38 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	42,18 %

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017. DELIBERATION N° 4

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- par 19 voix pour et 4 contre (Jean Paul BERTHOULOUX, Martine LE ROY, Gilbert THOMAS et Marie Thérèse QUEMENEUR) adopte le budget général ;
- à l'unanimité, adopte les budgets annexes du service des eaux, de l'assainissement, du lotissement communal de Kermaria.

Budget général

Section de fonctionnement	:	2 775 759,00
Section d'investissement	:	2 252 883,00

Service des eaux

Section d'exploitation	:	258 415,00
Section d'investissement	:	203 215,00

Service de l'assainissement

Section d'exploitation	:	218 122,00
Section d'investissement	:	158 416,00

Lotissement communal de Kermaria.

Section de fonctionnement	:	730 900,00
Section d'investissement	:	236 766,06

INFORMATION SUR L'EVOLUTION DU TRANSFERT DE COMPETENCES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des conséquences de la loi NOTRe qui impose au 01/01/2020, le transfert de l'eau et l'assainissement aux Communautés de communes.

Pour bénéficier de la DGF bonifiée (350 000 € / an), les Communautés de communes doivent comptabiliser 9 compétences au 01/01/2018. La CCPA a actuellement 8 compétences.

Le choix qui se pose aujourd'hui à la CCPA :

- Créer d'une Maison de Service au Public (MSAP),
- Prendre la compétence eau / assainissement.

▪ La MSAP serait un point d'accès numérique, il n'y aurait pas d'accueil physique. Pour le Conseil Départemental, la MSAP n'est pas prioritaire sur le territoire de la CCPA.

▪ La prise de compétence eau / assainissement au 01/01/2018 est en discussion à la CCPA. En terme opérationnel, il n'y aurait pas de changement au 1^{er} janvier 2018.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. DELIBERATION N° 5

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2017
GSY Football	2 209,93 €
GSY Tennis de Table	273,94 €
BB Hand Ball	2 216,94 €
Tennis Club BB	629,76 €
Courir à BB	508,31 €
Patin / Roller Club	2 395,40 €
Dojo des Abers	520,13 €
Club Cycliste BB	1 464,63 €
Dragons du bout du monde	1 777,04 €
Les marcheurs	675,09 €
Familles Rurales	457,72 €
Abers Animations Activités	467,37 €
Foyer Laïque	4 638,18 €
A Galon Vad	230,80 €
Strollad Bro Léon	132,71 €
Société de chasse L'émancipatrice	276,96 €
Fêlés de l'orthographe	600,08 €
Yatouzik	331,64 €
Abers Mélodie	323,12 €
Dans le vent d'Ouest	253,88 €
Renaissances Théâtres	198,38 €
ADMR	- €
Animation Blanc-Bourgeoise	1 000,00 €
Amis de Saint-Urfold	459,11 €
Arz Ar Chapeliou	1 000,00 €
Association des commerçants	240,31 €
Source d'images	100,90 €
Secours Populaire	250,00 €
Club des Lacs	611,58 €
Comité de jumelage	515,80 €
AAPPMA	250,00 €
UNC - UNC AFN	145,39 €
Officiers Mariniers en Retraite	139,62 €
Association Saint Joseph	236,49 €
TOTAL	25 531,21 €

D'une manière générale les subventions aux associations sportives et culturelles sont calculées en fonction du nombre d'adhérents sur la base de 5,77 € par adulte et 20,47 € par jeune (inchangé par rapport à 2016).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accorde également une subvention au CCAS de 11 000 € inscrite au budget 2017.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES. DELIBERATION N° 6

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
Foyer Laïque : spectacle gratuit pour les enfants	250,00 €
Dans le vent d'ouest : démonstration parvis de la mairie + interventions ponctuelles	250,00 €
AAPPMA parcours de pêche	1 038,52 €
SNSM	300,00 €
TOTAL	1 838,52 €

PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE. DELIBERATION N° 7

Jean Luc TREGUER rappelle que par délibération en date du 9 décembre dernier, le Conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable au projet d'extension du cimetière communal sur les parcelles AA90, AA91 et AA 220 ; a sollicité du Préfet du Finistère l'autorisation de procéder à cette extension et a chargé le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'organisation de l'enquête publique conformément aux dispositions du Code de l'Environnement.

Par arrêté du 6 janvier 2017, le maire de la Commune de BOURG-BLANC compétent pour organiser l'enquête publique, a ordonné l'ouverture de l'enquête relative à l'extension du cimetière communal sur la commune de BOURG-BLANC.

M. Claude BAIL, Maître principal de la marine nationale en retraite, a été nommé par le Tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur titulaire. De même, M. Patrice ROUAT, Officier supérieur de la marine nationale en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête a eu lieu du lundi 30 janvier 2017 au vendredi 3 mars 2017 inclus.

Le commissaire enquêteur a assuré quatre permanences en mairie de BOURG-BLANC :

- le lundi 30 janvier 2017 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 8 février 2017 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le jeudi 23 février 2017 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le vendredi 3 mars 2017 de 14 h 00 à 17 h 00.

Personne ne s'est présenté lors de ces permanences et aucune observation n'a été recueillie.

Monsieur le Maire donne lecture des conclusions du commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal, vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce rapport et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite du projet.

CREATION D'UNE AGENCE POSTALE ET ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE DELIBERATION N° 8

Sandrine DENIEL, conseillère municipale déléguée, présente le projet de création d'une agence postale et d'organisation de l'accueil de la mairie.

Les horaires et l'amplitude d'ouverture du bureau de Poste (12 H / semaine réparties sur 4 journées et 1/2), auxquels s'ajoutent des fermetures intempestives régulières, ne permettent plus aujourd'hui de répondre aux besoins des habitants de Bourg-Blanc.

Par ailleurs, un certain nombre de tâches ne sont plus réalisées en Mairie (instruction des permis de construire, instruction des déclarations préalables de travaux avec création de surface, cartes nationales d'identité et passeports, encaissement des factures cantine. La mise en place d'un logiciel pour les inscriptions à la cantine a permis également de réduire le temps nécessaire à la facturation).

Face à ces constats, une réflexion a été menée afin de mettre en place une organisation de l'accueil de la Mairie et de la Poste en adéquation avec les besoins des habitants et d'optimiser les moyens afin de réduire les coûts. L'ouverture d'une agence postale communale garantira la pérennité de la présence postale tout en permettant de développer son accessibilité et l'accès à des services complémentaires.

Un point numérique permettra sur le principe d'une MSAP (Maison de Services Au Public) de permettre l'accès aux services suivants : Pôle Emploi, CAF, CPAM, Impôts, Paiement des amendes et de plus permettre l'accès au site de la Commune, de la Communauté de Communes du Pays des Abers et de l'Office du Tourisme.

Compte tenu de l'étude des flux physiques et téléphoniques, il est proposé les horaires d'ouverture suivants :

Accueil Mairie :

- du Lundi au Jeudi : 8 H 30 – 12 H / 13 H 30 – 17 H 30
- le Vendredi : 8 H 30 – 12 H / 13 H 30 – 17 H
- le Samedi : 9 H – 12 H

Agence Postale :

- du Lundi au Vendredi : 8 H 30 - 12 H
- le Samedi : 9 H - 12 H

(Comme c'est le cas actuellement, la Mairie restera fermée le samedi matin en juillet et août. L'agence postale sera donc également fermée le samedi pendant ces deux mois).

Un aménagement de l'accueil sera réalisé pour séparer les deux bornes d'accueil actuelles et créer deux espaces dédiés et confidentiels. Une paroi vitrée séparera ces deux espaces. Les travaux seront intégralement financés par la Poste.

Les relations avec La Poste seront régies dans le cadre d'une convention.

Le fonctionnement reposera sur 3 agents qui tourneront suivant le tableau ci-après, donné à titre indicatif.

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI
	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin
POSTE	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1
ACCUEIL	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de création d'une agence postale et d'organisation de l'accueil de la mairie, et autorise le Maire à signer la convention avec la Poste et tous les documents nécessaires à ce projet.

PROJET D'ACQUISITION FONCIERE **DELIBERATION N° 9**

Jean-Luc TREGUER présente le projet d'acquisition foncière de Prat ar Zarp. Il rappelle que la commune ne dispose plus que d'une parcelle classée en zone 1AUhb (urbanisable à court terme) d'une superficie de 6 228 m² située sur la route de Kerbrat.

Un pré-accord est intervenu entre la Commune et les consorts Cabon concernant leur parcelle cadastrée AD n° 37 d'une superficie de 19 406 m².

Un projet d'accord prévoit la cession à la commune de 15 906 m² avec en contrepartie l'obligation pour la commune de viabiliser pour le compte des vendeurs une surface conservée par eux de 3 500 m² dans la future assiette du lotissement.

Si cet accord se concrétise, la commune demandera à la CCPA d'engager les démarches de modification du zonage du PLU pour passer cette parcelle et les parcelles communales qui la jouxtent (9 435 m²) de 2AU en 1AU.

La commission urbanisme réunie le 28/03/2017 est favorable à la concrétisation de cet accord.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la cession à la Commune de 15 906 m² avec en contrepartie l'obligation pour la commune de viabiliser pour le compte des vendeurs une surface conservée par eux de 3 500 m² dans la future assiette du lotissement,
- autorise le Maire à signer les actes et l'ensemble des documents nécessaires à cette opération,
- dit que les frais d'actes et de géomètre seront à la charge de la commune.

CONVENTION AVEC LE SDEF POUR L'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AUX ABORDS DU BOULODROME **DELIBERATION N°10**

Stéphane BERGOT présente au Conseil Municipal le projet de l'extension de l'éclairage public aux abords du boulodrome.

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la Commune de Bourg-Blanc afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF

Considérant que l'estimation des travaux s'élève à :

⇒ Eclairage Public **19 393,29 € HT**

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014,

le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF **2 625,00 €**

⇒ Financement de la commune : **16 768,29 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public aux abords du boulodrome,
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et valide le versement d'une participation estimée à un montant de 16 768,29 euros,
- ◆ Autorise le maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux, et ses éventuels avenants.

CONVENTION AVEC LE SDEF POUR L'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU PARKING DU LAC
DELIBERATION N° 11

Stéphane BERGOT présente au Conseil Municipal le projet de l'extension de l'éclairage public du parking du lac.

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la Commune de Bourg-Blanc afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF

Considérant que l'estimation des travaux s'élève à :

⇒ Eclairage Public **7 896,43 € HT**

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014,

le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF **750,00 €**

⇒ Financement de la commune : **7 146,43 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public du parking du lac,
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et valide le versement d'une participation estimée à un montant de 7 146,43 euros,
- ◆ Autorise le maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux, et ses éventuels avenants.

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU BAS LEON POUR LA COLLECTE, LA DESHYDRATATION, LE TRANSPORT ET LA VALORISATION DES BOUES DE STATIONS D'EPURATION **DELIBERATION N° 12**

Stéphane BERGOT informe le Conseil municipal de l'attribution du marché 2017-2019 relatif à la prestation de collecte, de déshydratation, de transport et de valorisation des boues de station d'épuration. C'est l'offre de la société Le Floch Dépollution qui a été retenue par le Syndicat mixte du bas Léon.

Une convention de fonctionnement, entre le Syndicat et les collectivités bénéficiaires, et un règlement du service ont été rédigés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de fonctionnement et le règlement du service et autorise le Maire à signer ces documents ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la passation de cette convention.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSION TRAVAUX VOIRIE DU 02/02/2017 :

- Travaux rue de Brest : une reprise partielle de la chaussée et des trottoirs sera réalisée mi avril.
- Raccordement de Coat-Méal à la station d'épuration : signature de la convention ce jeudi.

COMMISSION PROJET SALLE DE SPORT DU 18/02/2017 :

La Commission a validé le choix de la société YK Conseils pour la réalisation d'une étude sur les équipements sportifs communaux.

COMMISSION EDUCATION ENFANCE JEUNESSE DU 27/03/2017 :

- Bilan de la halte-garderie : fréquentation en baisse ; difficulté à trouver un médecin référent pour la structure (la PMI a été informée de cette difficulté).
- ALSH : la fréquentation est redescendue au-dessous des 60 enfants.
- Ecole publique : effectif prévisionnel à la rentrée 2017-2018 : 249 élèves soit 23,6 élèves par classe. Discussion en cours pour le choix d'un nom pour l'école.
- Conseil municipal jeunes : la collecte de bouchons continue, la fête de l'été aura lieu le samedi 08/07 pour les enfants nés entre 2003 et 2007. Participation du CMJ à la régate des ofnis.

COMMISSION URBANISME DU 28/03/2017 :

*** PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX RUE NOTRE DAME**

Une opération de construction de logements locatifs sociaux est à l'étude avec BMH (Brest Métropole Habitat).

- 1 - L'îlot de la poste : BMH ferait l'acquisition du bâtiment abritant les services de la Poste, de l'ADMR et de logements à l'étage au prix fixé par les domaines pour y aménager 4 logements locatifs sociaux.
- 2 - L'ancienne mairie : BMH ferait l'acquisition de l'ancienne mairie au prix fixé par les domaines pour y aménager 2 logements locatifs sociaux. La commission est favorable à la réalisation de ces opérations.

Une troisième opération concernant 4 maisons appartenant à l'Association Saint Joseph rue Notre Dame est envisagée. Les discussions vont se poursuivre entre l'Association Saint Joseph, BMH et la Commune en collaboration avec l'ABF.

*** ACQUISITION FONCIÈRE ET EXTENSION DU CIMETIÈRE :** points étudiés dans l'ordre du jour du Conseil municipal.

*** QUESTIONS DIVERSES :**

RÉVISION DU PLU : le processus se poursuit. Le commissaire enquêteur sera désigné courant avril.

AMÉNAGEMENT RUE NOTRE DAME : le plan d'aménagement a été présenté à la commission. Pas de remarque particulière.

LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERMARIA : 5 lots sur 7 sont réservés et les premiers permis sont déposés. Les murets techniques sont réalisés et un talus sera aménagé le long de la route de Kervalanoc.

JARDIN PARTAGÉ : un projet de jardin partagé va se mettre en place courant avril sur un terrain situé rue Bel Air.

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DU CLOCHER : l'arrêté validant le nouveau périmètre du clocher a été signé le 14 février 2017 par le Préfet du Finistère. L'arrêté portant mise à jour du PLU a été pris le 21 mars 2017 par le président de la CCPA et le périmètre est exécutoire depuis le 23 mars 2017. Le plan du nouveau périmètre sera disponible sur le site internet.

LASER-TAG des ABERS : deux personnes de Lannilis envisagent de proposer cette activité de plein-air inspiré du paint-ball mais sans projectile (pas de pollution). Ils recherchent des terrains publics ou privés pour des animations itinérantes. La peupleraie située près du parking du Bout du Pont et classée en zone NL pourrait s'y prêter de manière ponctuelle en accord avec les riverains.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS QU'IL TIEN DU CONSEIL MUNICIPAL

- Démolition de la maison Le Duff : entreprise THEPAUT-PODEUR pour un montant de 23 994,71 € HT et non pas 19 844,77 € HT (séance du conseil municipal du 06/02/2017).

- Construction d'un boulodrome et son club house :

N°	LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT	PSE 1	PSE 2	PSE 3	TOTAL BASE + PSE RETENUES
1	Terrassements, VRD, espaces verts	THEPAUT PODEUR	69 998,70 €	540,00 €	-	8 694,15 €	79 232,85 €
2	Gros oeuvre	TALEC	79 500,00 €	-	-	-	79 500,00 €
3	Charpente bois	JOURT STRUCTURE	54 898,86 €	1 519,00 €	1 608,34 €	596,67 €	58 622,87 €
4	Couverture bac acier et ardoise, bardage	LE MESTRE	27 400,00 €	-	-	-	27 400,00 €
5	Menuiseries extérieures aluminium	RUNGOAT	15 057,46 €	-	-	-	15 057,46 €
6	Doublage, cloisons, faux plafonds	CSIM QUEMENEUR	6 734,18 €	-	-	-	6 734,18 €
7	Menuiseries intérieures Bois	MORVAN	1 372,04 €	-	-	-	1 372,04 €
8	Revêtements de sols, faïence	GORDET	4 525,54 €	-	-	-	4 525,54 €
9	Peinture, revêtements muraux	FIEL	4 208,60 €	4 351,60 €	-	-	8 560,20 €
10	Electricité, courants forts, courants faibles	PORRA	18 000,00 €	-	-	-	18 000,00 €
11	Vmc, plomberie sanitaire	EPC	4 520,00 €	-	-	-	4 520,00 €
		HT	286 215,38 €	6 410,60 €	1 608,34 €	9 290,82 €	303 525,14 €

La séance est levée à 21 H 00

DELIBERATION N° 1. VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016.

DELIBERATION N° 2. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016.

DELIBERATION N° 3. TAUX D'IMPOSITION 2017.

DELIBERATION N° 4. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017.

DELIBERATION N° 5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

DELIBERATION N° 6. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.

DELIBERATION N° 7. PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE.

DELIBERATION N° 8. CREATION D'UNE AGENCE POSTALE ET ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE.

DELIBERATION N° 9. PROJET D'ACQUISITION FONCIERE.

**DELIBERATION N° 10. CONVENTION AVEC LE SDEF POUR L'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AUX ABORDS
DU BOULODROME.**

**DELIBERATION N° 11. CONVENTION AVEC LE SDEF POUR L'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU PARKING
DU LAC**

**DELIBERATION N° 12. CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU BAS LEON POUR LA COLLECTE, LA
DESHYDRATATION, LE TRANSPORT ET LA VALORISATION DES BOUES DE STATIONS D'EPURATION**